

## COMMUNE d'AVÈNE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 10 juillet 2020

En application des articles 10 et 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, à huis-clos, le 10 juillet 2020 à 17 h 30, pour délibérer de l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : Mesdames AUGÉ Coralie, BLANC Françoise, MASSAL Andrée, MAURIOS Emmanuelle, ROUQUETTE Hélène, Messieurs AFFRE Christian, BLANC Cédric, CASTAN Serge, SAQUET Jean-Marie.

Conseiller absent : VIDAL Maryse

Procuration : VIDAL Maryse à CASTAN Serge

Secrétaire de séance : Madame MAURIOS Emmanuelle

#### 1) Approbation du compte rendu en date du 26 juin 2020 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 26 juin 2020.

#### 2) Désignation du délégué à l'élection sénatoriale :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de désigner 1 électeur titulaire et 3 électeurs suppléants pour représenter la Commune aux élections sénatoriales de septembre 2020.

Il est procédé à l'élection :	Electeur titulaire :	Serge CASTAN
	Electeurs suppléants :	1 <sup>er</sup> Hélène ROUQUETTE
		2 <sup>ème</sup> Andrée MASSAL
		3 <sup>ème</sup> Christian AFFRE

Les candidats ont été élus à l'unanimité.

#### 3) Convention travaux Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon a acté dans ses statuts, adoptés par délibération en date du 09/10/2019, le principe d'une contribution des communes afin de pourvoir au financement des dépenses d'investissement que le Syndicat ne peut pas prendre en charge actuellement.

Le montant total des travaux d'amélioration du captage et du château d'eau d'Avène est estimé à 535 000 Euros H.T. Le montant des subventions obtenues par le SIAE Orb et Gravezon, est de 428 000 Euros. La part d'autofinancement communale est de 107 000 Euros, soit 20% du montant total des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'autofinancement mise en place avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon.

La convention précise que :

- ✓ la Commune mandatera la totalité des fonds au Syndicat, soit 535 000 Euros, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur titres émis par le Syndicat
- ✓ le Syndicat reversera à la Commune l'intégralité de la subvention soit 428 000 Euros
- ✓ la Commune réalisera un emprunt de 107 000 Euros correspondant aux 20% de l'autofinancement restant à sa charge.

Il demande au Conseil d'entériner la convention présentée, et de l'autoriser à la signer en son nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant le caractère prioritaire de ces travaux, décide de prendre à sa charge la part d'autofinancement de 20% nécessaire à la réalisation de cette opération, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

#### **4) Subvention aux associations :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subvention transmises par les associations de la Commune.

Il rappelle qu'en raison de la pandémie COVID 19, la fête votive et les animations habituelles ont été annulées.

Dans ce contexte, il demande au Conseil de délibérer selon le tableau suivant :

Associations	Subvention 2019	Proposition 2020
Au fil de l'Orb	250,00 €	250,00 €
ASL le Béal de la Prade à Avène	200,00 €	300,00 €
ASL Béal de l'Avenette	500,00 €	150,00 €
Association Félics Citoyens d'Avène	0,00 €	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>950,00 €</b>	<b>950,00 €</b>

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau d'attribution des subventions aux associations, proposé par Monsieur le Maire,

#### **5) Domaine communal : proposition d'achat :**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil Municipal, les courriers de deux administrées souhaitant acquérir des parcelles de la voirie communale, l'une à Brés, l'autre à Avène.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rappelle que la Commune n'a jamais voulu vendre des biens communaux. Il demande à Monsieur le Maire de faire réponse à ces deux administrées en ce sens.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.